

La Survivance Française au Canada

"Sous ce titre paraît, à la librairie Emile Paul, un livre du prince de Beauveau-Craon, pour lequel M. Maurice Barrès a écrit une préface, dont voici le passage essentiel:"

Nous interrogeons toujours, avec une vive sympathie, ceux qui reviennent de visiter nos cousins de là-bas.

"Que font-ils ? Pensent-ils à nous ? Sont-ils heureux ? Et pour mieux les connaître, pour les suivre avec un sentiment amical plus intime, j'ajoute: "A qui reviennent-ils ?"

"A la France, ne manquent pas de nous dire quelques-uns qui exagèrent. Le certain, c'est que, là-bas, on continue de sentir à la française et de parler français. Et voilà qui tient du miracle.

Ainsi, le prince de Beauveau, à son tour, vient nous rassurer, les mères continuent d'endormir les enfants avec les chansons de la vieille France; les curés, indéfiniment, préchent leurs ouailles comme ils l'eussent fait dans un village de notre Ouest ou de la Basse-Normandie...

Et pourtant, ce qu'on a constaté en Alsace et en Lorraine, après l'annexion, s'était produit là-bas d'une façon plus générale. Ce qu'il y avait de cultivé, de distingué, d'un peu riche, le plus grand nombre des dirigeants et des autorités sociales avaient quitté cette terre qui n'était plus la patrie... Ceux qui restèrent après l'abandon, ce furent des paysans, des chasseurs, quelques soldats. Ces petites gens ont tout sauvé.

C'est qu'ils étaient d'excellente race. Le savant abbé Casgrain a établi la généalogie des familles canadiennes. La plupart prennent leur source dans notre réaliste Normand et dans le raisonnable Poitou. Peu de Celtes au Canada. A Dieu ne plaise que l'on médise des Celtes! Mais cette héroïque et profonde Bretagne, peu disposée à l'entente, à la subordination, et, pour tout dire, peu sociale, demeure le pays de l'individualisme rêveur et des clans. L'homme de Normandie apportait au Nouveau-Monde une robuste volonté de vivre, sa ténacité, sa discipline, son esprit des affaires, supérieur, masurel, on a celui des Anglais et des Yankees.

Apportez à cela que la Compagnie de Jésus, qui s'était chargée du soin de peupler la colonie, ne recruta, pour l'émigration, que des éléments de choix, d'une parfaite santé physique et morale. Après un siècle et demi écoulé, cette intelligence pratique qui organisa l'émigration fait éclater son bienfait. De ces soixante mille Français vigoureux qui peuplaient le Canada, en 1763, est sortie une population de près de trois millions d'hommes, aujourd'hui bien vivants. Et, sans négliger la valeur propre des ouvriers, je crois qu'il n'est pas exagéré d'affirmer qu'il l'intelligence ecclésiastique a gagné la victoire.

Au Canada, pendant longtemps, les Anglais affectèrent de mépriser ce débris de population française, qu'ils n'avaient pu achever sur place. Ils témoignaient à l'égard de nos Franco-Canadiens les sentiments que nous leur avons connus envers les paysans de l'Orange et du Transvaal. En 1857, lord Durham pouvait dire encore: "Les Franco-Canadiens ne sont pas un peuple, car ils n'ont pas de littérature." Ce mépris n'est plus de saison. Notre Canada possède une littérature complète pourvue de tous ses organes.

qu'il avait recueillies dans son enfance et sa jeunesse de la bouche des vieillards gens qui avaient encore connu le temps où la France était maîtresse là-bas; Gérin-Lajoie, petit-fils d'un sergent qui avait combattu avec Montcalm, nous a raconté les luttes de ses compatriotes pour obtenir la liberté politique; ce même Gérin-Lajoie a fondé le roman canadien avec l'histoire d'un certain Jean Rivard qui s'enfonça dans la forêt, y créa une propriété, une famille un petit centre urbain. — beau sujet qui me rappelle par sa grandeur simple ceux qu'a traités notre Balzac, dans ses chefs-d'œuvre que je préfère à tous: le "Curé de Village" et le "Médecin de Campagne." Et l'on dit encore qu'au Parlement d'Ottawa, les députés de notre langue l'emportent en éloquence sur leurs adversaires britanniques.

Après cela, qu'ils soient orgueilleux, les Franco-Canadiens, je le comprends et les en loue. Je n'avouerai jamais qu'il y ait d'exces d'orgueil à se réclamer d'une parenté française... Et nous-mêmes, n'avons-nous pas le droit d'être fiers que nos colon, là-bas et ailleurs, si loin de la mère-patrie, abandonnés à leurs seules ressources, aient victorieusement défendu leur civilisation, leur vie spirituelle, la leur et la nôtre ?

Si les Français du Canada avaient eu la faiblesse, un seul instant, de se croire inférieurs à leurs nouveaux maîtres, leur petit troupeau était perdu. Ces paysans de Normandie et d'Anjou surent conserver ce haut sentiment de la dignité de leur race et de leur civilisation qui nous plaît tant chez nos frères d'Alsace-Lorraine. Là-bas, comme ici, on ne s'est pas incliné. L'homme de l'Ouest, pas plus que celui des Marches, n'a consenti à s'assimiler aux vainqueurs, et il me semble bien que, les uns et les autres, ce qu'ils détestent le plus chez le conquérant, c'est le Barbare.

Le prince de Beauveau m'a dit qu'au Canada on vante, comme dans une maison de Metz, les aimables qualités françaises l'affable dignité de la ménagère, son esprit, son goût naturel, la beauté tenue de sa maison. Ces vertus familiales, par delà les lieues, font d'une petite Messine la sœur d'une femme de Montréal.

A chaque page, ce que nous raconte de là-bas ce petit livre est chargé de vie française. Certains détails vous enchanteront. Les Sulpiciens de Paris sont seigneurs de l'île de Montréal. Sur les rives du Saint-Laurent subsiste encore tel domaine qui conserve tous les attributs attachés à une terre seigneuriale française avant la Révolution. Mais le fait le plus beau, c'est que la province de Québec, et par province entendez un territoire grand comme deux fois la France, est soumise à la Coutume de Paris d'avant 1789. Sir Wilfred Laurier, rappelant ce fait, disait, il y a quelques années, à Paris, fort obligeamment, que les Canadiens français vivaient sous la loi la plus libérale du monde.

Ne cessez pas de nous aimer, Français d'outre-mer. Ici, nous avons tous confiance dans l'avenir de votre génie. Vos neiges, la rudesse même de votre climat, vous sont favorables. Nous avons peur que votre pensée ne s'endorme dans d'autres contrées trop chaudes où nous avons établi notre pouvoir. Nous aimons à nous dire que nous avons des réserves dans un pays sec et froid où l'intelligence s'aigrit davantage.

Ces réserves se grossissent de beaucoup de familles qui, ne s'accommodant pas des conditions de la vie française, vont, paraît-il, chercher là-bas plus d'espace et de liberté.

Le prince de Beauveau que j'imagine n'a pas pu me confirmer le fait, mais d'autres voyageurs m'assurent qu'ils ont rencontré dans l'Ouest canadien de grands foyers français... Si nos beaux cousins du Canada mélangent, aux sentiments affectueux qu'ils nous gardent, une nuance de dédain pour nos agitations politiques, nous n'allons pas nous en offenser! Des parents d'Outre-Mer errent volontiers, dit-on, que leur rôle historique sera de reprendre, un jour, là-bas, au Nouveau-Monde, l'héritage de notre culture. Nous ne pourrions souffrir de cette ambition que s'ils étaient indignes de la remplir. Au milieu de ses aventures, la France est heureuse de savoir qu'elle ne joue pas sur une seule carte sa destinée.

MAURICE BARRÈS, de l'Académie française. Les Socialistes et le Bloc. Correspondance Spéciale de l'Abeyille. Le rejet par la Fédération de la Seine de la motion qui tendait à opposer aucune candidature socialiste à celle de M. Ferd. Buisson, à l'élection sénatoriale du 21 juin, est regardé comme un échec du Bloc dans les milieux socialistes.

Chronique DE LA Ville

Calendrier de l'Abeyille

Semaine du 22 au 28 juin. Lundi 22—St-Paulin. Mardi 23—Ste-Alice. Mercredi 24—Nal. de St-Jean Baptiste. Jeudi 25—St-Prosper. Distribution de prix aux élèves de l'école gratuite de l'Union Française. Deuxième soirée donnée au bénéfice des pages de récréation chez Mme Pendleton Morris. A 2 heures croisière d'inauguration du Hanover sur le lac Pontchartrain. Vendredi 26—St. Jean et Paul. Samedi 27—St-Crescent. Dimanche 28—St-Iréné. Lever du soleil 4h. 59; coucher, 7 h. 4. Nouvelle lune: Mardi 23, à 9 h. 33 du matin. N. B.—Les lecteurs et lectrices de l'Abeyille sont instamment priés lorsqu'ils auront le désir de voir annoncé dans le Calendrier de l'Abeyille un événement intéressant le public de nous en adresser communication.

Informations spéciales

Très importantes. Pour le service de téléphones.

En cas d'accident, téléphonez. "Ambulance, Charity Hospital." En cas d'incendie, téléphonez. "Fire Alarm Office", Main 1454. Fire insurance patrol, du centre de commerce, Main 176. Infirmerie Touro, Uptown 2681. Hôtel Dieu, Galvez 935. Hôpital Français, Ste-Anne, entre Roman et Derbigny, Hemlock 44.

Chef de police, Main 195. Chef des détectives, Main 80. "Orleans Eye Infirmary," 1305 rue Ste-Marie, Jackson 99. "Coroner's Office," Main 148. "Mayor's Office," Main 1470. "Sewerage and Water Board," informations et réclamations, jour et nuit, Main 606.

Stations de Police. 1ère Station — Tulane et Gravier, Main 33. 2ème Station — Chartres et Orleans, Hemlock 39. 3ème Station — Dorgenois et St-Philippe, Hemlock 1120. 4ème Station — Avenue des Champs-Elysées et Dauphine, Hemlock 60. 5ème Station — Rousseau et avenue Jackson, Jackson 1100. 6ème Station — Napoléon et Magazine, Uptown 19. 7ème Station — Alger, Algiers 79. 8ème Station — Carrollton et Hampson, Walnut 115. 9ème Station — Canal et Nouveau Bassin, Galvez 60. 10ème Station — Levée et rue Canal, Main 65. 11ème Station — S. Robertson et St-Andrew, Jackson 1070.

Les journalistes en promenade

Nos confrères du Nord et de l'Ouest, qui n'en sont qu'au début de leur voyage dans l'Etat de la Louisiane, sont arrivés hier à la Nouvelle-Orléans. Les journaux représentés par ces touristes sont lus par plus de quatre millions de lecteurs fermiers du nord des Etats-Unis. On peut se faire une idée des avantages immenses, que présentera pour notre état, la publication de ces merveilleuses ressources, dans de tels journaux. Nos visiteurs sont déjà enthousiasmés de ce qu'ils ont vu, et font les plus grands éloges de la richesse de nos terres, et des facilités que nous possédons pour l'élevage. Après un déjeuner, à l'hôtel Grunewald, ils sont repartis par un train de la "Southern Pacific" pour visiter les paroisses Lafourche, Terrebonne, Assumption et Ascension.

Banqueroute

John J. Hecker, habitant coin Tchoupitoulas et Arabella, a été déclaré en faillite devant la cour de district des Etats-Unis, jeudi. Son passif est de \$13,629.84, son actif \$6,910.28. Les réclamations protégées sont de \$3,302.91, non protégées \$9,627.13.

Mme Haseman

Mme Louise Haseman, qui avait été victime d'une brutale agression dans la cour de sa demeure, récemment, pourra bientôt quitter l'Hôpital de la Charité. Les médecins de l'institution déclarent qu'elle est en pleine voie de guérison.

Procès en dommages

Mme Rosilde Rodrigues a intenté un procès en dommages pour \$1,750, contre la "National Life and Accident Company." Dans sa pétition elle allègue avoir été attaquée rue du Canal, insultée et humiliée, par Henry M. Pearce, employé de la dite compagnie. Elle déclare également, avoir été renvoyée sans cause, par la "National Life and Accident Company."

Emile Diaz, garçon de salle, intente un procès en dommages pour \$25,200 à la "New Orleans Railway and Light Company" pour avoir été blessé à la tête, à la figure et à la main, par un tramway de la ligne du Fort Espagnol, en face de la gare terminale.

Ajournement des Cours Civiles

Toutes les cours civiles de la Nouvelle-Orléans seront ajournées pour les vacances d'été, le 29 juin. On croit comprendre que deux, au moins, des cinq juges — sinon les cinq — resteront à la Nouvelle-Orléans, durant la période des vacances, en cas de nécessité.

Construction de bungalows

L. G. Link, de Los Angeles, Californie, a fait hier des négociations pour l'achat de 12 lots, avenue Gentilly, dans la subdivision Edgewood, entre les avenues Champs-Elysées et People. M. Link se propose de ne faire ériger que des bungalows, semblables à ceux de Los Angeles. Le montant investi atteindra le chiffre de \$100,000.

Une bonne oeuvre

La "New Orleans" et la "Spirit of 76 Chapters of the Daughters of the American Revolution," se sont entendues pour donner des représentations et des parties de cartes, afin de réunir des fonds suffisants pour fournir de la musique aux parcs de récréations de la ville. A la première soirée donnée chez Mme Pendleton Morris, une somme suffisante a été réalisée pour acheter un Victrola, pour le parc d'amusements Poeydras.

Un emprunt de \$2,000,000

Le bureau des écoles a pris hier en considération l'acte qui devra être présenté à la Législature de l'état, autorisant le bureau à émettre \$2,000,000 en actions, pour acquérir de nouvelles propriétés, ériger de nouveaux édifices d'école, et améliorer les facilités du système actuel.

Un délai

Le détective James Glynn, qui est allé à New-York, pour ramener John W. Tolivar, secrétaire des "Eagles" à la Nouvelle-Orléans, se trouve arrêté dans ses démarches. Il paraîtrait qu'une clause des lois de New-York exige la copie d'une plainte déposée contre un prisonnier, avant que celui-ci puisse être remis à un officier sur un mandat d'extradition.

Coups de revolver

Hier après-midi, à 6 heures 45, un drame sanglant s'est déroulé à Alger. Au cours d'une querelle entre Mme Sarah Hunn, âgée de 24 ans, habitant 717, rue Belleville, et Nicholas Amann, âgé de 22 ans, 723, même rue, celui-ci a été frappé d'une balle au côté gauche de la poitrine. Il a été transporté à l'Hôpital de la Charité, où les médecins déclarent sa blessure très sérieuse. Le motif de cet attentat est attribué à une vengeance. Mme Hunn ne se trouvait qu'à quelques pas de sa victime, lorsqu'elle a fait feu. Elle a été arrêtée.

Le Collège St. Charles, à Grand-Coteau

Distribution des prix et réunion des anciens.

Samedi dernier les élèves du Collège Saint-Charles, Grand-Coteau, donnaient avec un succès remarquable une jolie tragédie. L'âme française semblait bien vivante dans les descendants des nobles familles Créoles et dans l'héroïque race acadienne. L'émotion de la voix des artistes qui faisaient revivre devant nos yeux une scène du dix-septième siècle, le grand siècle pour la France, une noble fierté de pouvoir un instant célébrer la gloire des ancêtres, nous faisaient comprendre que le Collège Saint-Charles est bien un collège français. Français par sa population écossaise qui réveille les échos des bosquets plantés par le père Abadie en parlant la douce langue apprise au foyer, Français parce qu'il doit son origine aux premiers missionnaires Jésuites venus de la "Douce France", Français enfin par la culture toute classique qu'il donne à ses écoliers et par le respect qu'il sait leur inspirer pour leurs glorieux ancêtres.

Jamais aussi il faut l'avouer notre cher collège n'a-t-il été si estimé; on est venu de partout pour assister aux brillantes fêtes de la fin de l'année. Une foule telle qu'on n'en a jamais vu de semblable à Grand-Coteau se pressait dans la grande salle, mais malheureusement des centaines d'auditeurs ne purent même pas trouver un coin où se tenir debout pendant la séance.

Le jeu des acteurs fut superbe, la mise en scène et les décors étaient ravissants et tous les auditeurs charmés des progrès des élèves ne partirent qu'à regret pour retourner dans leurs familles.

Le lendemain à 9 h. 30 avait lieu la distribution solennelle des prix et la collation des degrés. Une foule nombreuse et sympathique applaudissait une séance littéraire et musicale où les lauréats donnaient pour le public les morceaux qui leur avaient valu des prix de diction ou de musique.

Avant de quitter le collège, Rousseau Voorhies fit au nom de ses camarades des adieux touchants à son alma mater, puis le révérend père Grace dans un magistral discours sut émouvoir tous ceux qui assistaient à cette scène touchante. "Je suis fier de vous conférer le titre de bachelier" avait-il dit à nos finissants, et son discours sut nous expliquer pourquoi il était fier. L'éducation reçue au Collège Saint-Charles est une éducation classique et chrétienne, elle sait former des hommes dans toute la force du mot, des chrétiens convaincus que ne rougiront jamais d'affirmer leurs convictions et de bien mériter de l'Eglise et de la Patrie. De tels hommes n'ont pas besoin de chercher le succès et les applaudissements, ils les suivent partout où ils tournent leur âme et leur ambition."

Après cette magnifique séance les élèves dirent au revoir à leurs maîtres et partirent en vacances. Mais l'après-midi nous réservait de bien douces surprises. Une foule nombreuse d'anciens venait fêter l'alma mater qu'on ne saurait jamais oublier. Cette alma mater qui inspirait au juge Estlette des accents d'une rare éloquence lorsqu'il banquet qu'il avait les délibérations de l'association des anciens élèves, le rappelait les scènes du passé. "Mes souvenirs remontent à l'année 1855, nous dit-il, et je suis heureux de vous dire que lorsque je vois devant moi l'astre du jour descendre à l'horizon, je sens qu'il me parle du passé. Et lorsque mes regards embrassent la carrière qu'il a parcourue je revis un passé qu'il m'est doux de vous rappeler. Qui ce passé est bien mien, et lorsque je me trouve au milieu de vous je me sens jeune comme autrefois, jeune comme au jour où le père Abadie jetait en terre la semence qui fit jaillir autour de ce collège cette légion de gents; ces chères majestueux qui balancent leurs superbes panaches dans les derniers feux du soleil couchant. Et lorsque ma mémoire aussi vivace que ces toisons du passé rappelle les noms illustres de cette époque je suis le seul à répondre à l'appel, seul de cette époque héroïque. Je comprends alors que le soir est venu et qu'il me faudra bientôt aller là-haut rejoindre ces pionniers."

Le révérend père Recteur dit un mot de bienvenue aux anciens, il les remercie de l'intérêt qu'ils témoignent à leur alma mater et de l'appui qu'ils savent lui donner dans les moments difficiles. C'est à regret que lentement un à un, les anciens se dispersent.

La brise seule maintenant éveillé les échos du grand parc, les classes désertes, les cours silencieuses nous rappellent les élèves qui nous ont quittés; on médite tout à loisir sous les voûtes feuillues de nos chênes en pensant aux enfants qui reviennent dans deux mois y reprendre leur place.

Fugitif arrêté

Un noir nommé Ben Dugas, qui avait assailli et frappé brutalement, il y a un an de cela, Edwin Kuhn, conducteur de la ligne Tulane Belt, a été appréhendé hier et écroué. Le conducteur l'a formellement désigné comme son agresseur. Dugas a été relâché sous un cautionnement de \$250.

Chutes

En conduisant un véhicule, hier matin, John Latoun, âgé de 26 ans, demeurant coin des rues Laharpe et Johnson, a été pris d'une crise épileptique et est tombé sur la chaussée. Il a été relevé sans connaissance et transporté à l'Hôpital de la Charité. Il a reçu des contusions au corps.

Steven Graythorn, âgé de 18 ans, demeurant 8427, rue Mobile, en buillant des machines à la "American Sheet Metal Works", est tombé d'une hauteur de 9 pieds, et a été blessé à la tête et au corps. Il est soigné à l'Hôpital de la Charité.

John Kramer

Charles Claas et Robert Claas, deux garçons habitant 6028, rue Camp, ont déclaré, à l'enquête faite par la police, qu'ils se baignaient avec John Kramer, lorsque celui-ci s'est noyé, et avoir fait des efforts pour le sauver, mais sans succès. Ils affirment que Kramer n'a été frappé par personne, il s'est hasardé trop au large et a été emporté par le courant rapide.

Pont dangereux

Le caporal Joseph A. Hadley, a fait un rapport dans lequel il déclare très dangereux le pont passant sur les rues Julia et Sud Roman. On espère que les réparations nécessaires seront bientôt exécutées.

Les mauvais maîtres

La cour d'appel de Toulouse vient de rendre un arrêt qui intéresse l'école et la famille.

L'instituteur public de Blajan fut assigné devant le tribunal de Saint-Gaudens par deux pères de famille catholiques pour avoir, dans son enseignement, violé la neutralité scolaire en matière religieuse et touché des sujets contraires à la morale. Les premiers juges commentent par prononcer la nullité de la citation. Appel devant la première chambre de la cour. Intervention du préfet qui présente un déclinatoire de compétence que la cour rejette par un avis motivé. Et le préfet de prendre un arrêté contre cet arrêt, et de porter l'affaire devant le tribunal des conflits, qui annule l'arrêté préfectoral. Enfin retour de l'affaire devant la première chambre de la cour, qui, se fondant sur le droit commun, condamne l'instituteur à cinq cents francs de dommages et intérêts envers chacun des pères de famille et aux frais.

En fait, personne ne peut tolérer les écarts qui ont donné lieu au procès. Les cahiers des enfants, remis d'ailleurs à la défense, on fuit foi. Quand la cour y relève une série d'injurieuses offenses aux prêtres lorsque, dans les dictées, la neutralité religieuse est gravement violée par tels passages où ceux qui pratiquent la religion catholique sont traités de "mangeurs de bon Dieu" et de paresseux, et où il est dit que c'est dans l'Eglise qu'on trouve les plus grands empoisonneurs, les plus grands menteurs, les hommes les plus injustes, lorsqu'enfin, sous prétexte d'hygiène et sur des sujets qui exigent une extrême prudence, l'instituteur entre en des détails d'un réalisme grossier, "qui sont de nature à offenser la pudeur des jeunes enfants, et en profite pour attaquer la religion". Ce maître est un mauvais maître et peut-être un apôtre dangereux.

Et alors?... Depuis dix-neuf ans, paraît-il, l'école publique et obligatoire le souffre — celle de Blajan ou une autre; et l'on s'étonne qu'en pareil cas, elle en puisse pâtir. Certes, un hironnelle ne fait pas le printemps, non plus que l'inconscience d'un mauvais berger ne condamne le personnel de l'école laïque. Mais voyez d'abord le trait essentiel de cette affaire. L'arrêt de la cour a déclaré qu'à de nombreuses reprises, l'instituteur de Blajan avait reçu des avertissements de ses supérieurs, qui critiquaient son enseignement et lui demandaient de faire un meilleur choix de ses dictées. Il n'en a tenu compte, et il a continué, comme le nègre, en dépit de ses supérieurs et de leurs avis. Ici la crise de l'autorité se voit à plein. Il a pu continuer des années durant, à "manger du curé" qui "mange du bon Dieu", et à enseigner l'hygiène malproprement. Et sans doute quelques difficultés antérieures furent nécessaires pour qu'il reçut la visite et les conseils "paternels" de son inspecteur primaire communément absorbé dans la paperasse. Et les ayant reçus, il a encore continué. Ainsi éclatent aux yeux les deux dangers qui menacent en ce moment l'école. L'indiscipline, encouragée par les pouvoirs publics, fait que l'autorité d'en haut cède à celle d'en bas. Et comme, d'autre part, c'est aujourd'hui une fureur d'isoler l'école dans la commune par lois et décrets, l'autorité d'en bas se trouve livrée à elle-même, et il peut arriver que voilà ce qu'elle y fait.

Et les familles? Elles aussi supportent le mauvais maître — obligatoirement. Le recours qui leur est réservé par la prochaine loi scolaire consiste en un droit de plainte touchant l'enseignement, qui pourra être adressée avec motifs à l'appui, au ministre de l'instruction publique, lequel statuera en dernier ressort, dans le délai de quatre mois, après avis de la section permanente du conseil supérieur. Droit hasardeux et précaire, qui fait de toute plainte une affaire politique. D'autre part, l'arrêt de Toulouse sera-t-il le point de départ d'une jurisprudence? Il va sans dire que les instituteurs s'y opposent, et ne veulent relever que de la juridiction universitaire. Vraiment, il se fait temps de trancher la question. Un projet de M. Doumergue tendant à substituer la responsabilité de l'Etat à celle des membres de l'enseignement public... etc. est pendait, lui aussi, et en des cas comme celui-ci, peut être contestable. Il faudrait légiférer sans passion, dans l'intérêt de l'école même. Sera-ce possible?

EUTHANASIE

On a souvent agité la question de savoir s'il est peut-être permis, en morale et en droit, d'abréger par la mort des souffrances incurables. Une dame William Squier, originaire d'Atco, dans l'Etat de New-Jersey, était partisan résolu de l'euthanasie. Atteinte d'un ulcère intestinal, condamnée par la science depuis de longues années, elle avait demandé au Parlement une loi qui permit aux médecins de faire mourir les malades, quand on ne pouvait plus que leur épargner des douleurs inutiles, et elle voulait être la première à en bénéficier. Dès qu'elle eut posé le problème, chacun donna son avis; partisans et adversaires échangeant leurs raisons; la presse entière s'occupait du cas de Mme Squier. Un des plus célèbres chirurgiens de New-York, intéressé par cette question, demanda à voir la malade et, contrairement à l'opinion de tous ses confrères, déclara qu'elle ne lui paraissait pas incurable; il se chargea de l'opérer. L'opération eut lieu la veille de Noël. La patiente fut un mois dans une extrême faiblesse, puis peu à peu reprit l'espoir de la sauver; il y a quelques semaines, elle a pu se lever, complètement guérie. Le médecin, avec une modestie bien rare, s'est opposé à ce qu'on publie son nom, ne voulant pas avoir l'air de chercher une réclame; il lui suffit d'avoir prouvé que les pronostics ne sont pas infailibles et qu'il y aurait péri à abuser de l'euthanasie. Mme Squier, malgré sa reconnaissance pour l'homme qui la sauva, garde sa conviction; elle continue de réclamer une loi au défaut de laquelle elle doit être en vie.